

Barème d'honoraires

GESTION LOCATIVE

Calculés sur la base loyers + charges.

- Habitation, commerce, professionnel	6 %
- Box automobile, cave, remise	10 %
- Vacation horaire	80 €
- Frais de déclaration fiscale	Tarif à la vacation horaire
- Déclaration(s) de sinistre(s)	Inclus dans le mandat de Gestion

Tarifs et taux exprimé hors taxe, TVA en sus au taux en vigueur.

LOCATION - Loi Alur

A. Location vide / meublée - personne physique au titre de résidence principale

Honoraires Locataire :

8 € / 10 € / 12 € du m² TTC

Pour les honoraires de visites, montage et validation du dossier, rédaction du bail, selon zone définie par décret.

3 € du m² TTC

Pour les honoraires d'états des lieux

Honoraires Propriétaire :

12 € du m² TTC

Pour les frais de visites, montage et validation du dossier, rédaction du bail.

3 € du m² TTC

Pour les frais d'états des lieux

B. Location vide / meublée - personne morale / physique au titre de résidence secondaire ou logement de fonction :

Honoraires Locataire

10% du loyer annuel + TVA au taux en vigueur, intégralement à la charge du locataire.

C. Honoraires de rédaction / mise à jour bail : BOX - PARKING : 180 € TTC par partie.

D. Baux commerciaux et baux professionnels : Sur devis.

HONORAIRES D'AGENCE RÉSULTANT D'UN MANDAT DE RECHERCHE

Toute recherche particulière et personnalisée fera l'objet d'un mandat de recherche entre le client candidat de l'agence. En cas de location, les honoraires d'agence seront facturés intégralement au locataire.

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

- Prix Net Vendeur en dessous de 100.000 €	Forfait de 5.000 €
- Prix Net Vendeur entre 100.001 € et 150.000 €	7% TTC
- Prix Net Vendeur de 150.001 € à 300.000 €	6 % TTC
- Prix Net Vendeur au delà de 300.001 €	5 % TTC

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

- Gestion courante : sur devis, selon nombre de lots et plan de charges de la copropriété.	
- Pré état daté :	150 € TTC